Service de la Cohésion Sociale et Vie Associative
:vie-asso@ville-sinnamary.fr
: 06 94 20 99 38 / ☎ : 05 94 34 72 73

Liste des documents à fournir pour toute demande de subvention

1ère demande :

- ☐ Statuts de l'association à jour
- ☐ Récépissé de déclaration (ou de modification) en Préfecture
- ☐ Copie de création au Journal Officiel
- ☐ Certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIREN)
- ☐ Copie des agréments
- ☐ Liste des membres du bureau & du conseil d'administration
- ☐ Derniers compte rendu et/ou procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle
- ☐ Comptes de résultat certifié exact par le président, le trésorier et l'expert comptable.
- ☐ Assurance
- ☐ Lettre de demande de subvention adressée à Monsieur le Maire
- ☐ Demande de subvention (CERFA n°12156*03) disponible sur le site de la commune
- ☐ Procuration du Président à son représentant si besoin (délégation de signature)
- ☐ RIB

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.